



Lorsque la carence de l'Etat devient une faute

10 ans ! Depuis 10 ans, nous demandons la reconnaissance par l'Etat de notre Fonds Phyto-Forêt comme mécanisme de solidarité et depuis, rien... à part quelques promesses. L'incompréhension laisse place à la colère. Face à la catastrophe des mortalités en forêt pour raisons sanitaires et à l'arrivée annoncée du nématode, les sylviculteurs du Sud-Ouest, une fois de plus, et comme ils l'ont fait précédemment en matière de DFCI, avaient décidé de prendre leur destin en main et de créer un fonds phyto-forêt chargé de financer la lutte sanitaire.

La reconnaissance de ce fonds comme mécanisme de solidarité doit lui donner la légitimité d'intervenir et lui permettre de lever des fonds complémentaires.

Stéphane Le Foll, Ministre de la Forêt, lors de notre Assemblée Générale du 18 septembre 2015, s'est « félicité de cette initiative » et

a « souhaité nous accompagner dans cette démarche »... et depuis, rien !

Des dizaines d'heures de réunions, des dizaines de lettres, de mails, de très nombreuses questions posées par nos parlementaires... et toujours rien !

Faute de l'Etat dans sa mission d'intérêt général de protection des bois et forêts

Et pourtant les sylviculteurs ont fait confiance à leur Syndicat dans la création de ce fonds et l'ont abondé volontairement de 565 873,56 €, ce qui représente en plus une économie pour l'Etat.

Comment l'Etat, et plus particulièrement le Ministère de l'Agriculture, peut-il faire l'économie de l'engagement des sylviculteurs ? Comment peut-il boudier cette somme ? Comment peut-il mé-

priser les sylviculteurs au point de ne pas leur répondre ?

Depuis un an, on nous annonce une « mission » (encore une !) du CGAAER sur cette question. A la date où j'écris ces lignes, nous n'avons toujours pas été contactés alors que d'autres organismes l'ont déjà été... Sans doute, ne sommes-nous pas suffisamment concernés par le risque de nématode du pin ? ou pas assez crédibles ?

En attendant, la forêt française, sur des milliers d'hectares, meurt et lorsque des sylviculteurs se mobilisent préventivement et cotisent volontairement pour participer à la lutte..., l'Etat regarde ailleurs.

10 ans sans réponse... Un délai plus que suffisant pour considérer que ce silence n'est pas un simple oubli, ni même une carence, mais une véritable faute de l'Etat dans sa mission d'intérêt général de protection des bois et forêts (article L.112-1 du Code Forestier).

Nicolas LAFON

Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest

PUBLICATION DU SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST

Direction - Rédaction Administration : MAISON DE LA FORÊT - 6 Parvis des Chartrons - CS 92106 - 33075 BORDEAUX CEDEX - Tél. : 05 57 85 40 13 - Fax : 05 56 81 65 95 - **e-mail :** sso@maisondelaforet.fr - **Directeur de la publication :** Bruno Lafon - **Rédacteur en chef :** Éric Dumontet - **Comité de rédaction :** Gabriella Carrère - Éric Dumontet - Laurence Fort - Marie-Anne Sessac - Anaïs Tissot - **Crédit photos :** AMAF Médoc (Michel Robert / Guy Thoraval) - ARDFCI - Getty images - FREEPIK - FDC Landes - Maison de la Forêt - **Publicité :** SSSO - Catherine Gaudin - Tél. : 05 57 85 40 13 - c.gaudin@maisondelaforet.fr - **Création et impression :** Imprimerie LAPLANTE - **Imprimerie :** Imprimé avec des encres à base végétale sur papier certifié PEFC par LAPLANTE à Mérignac - **Commission Paritaire n° 0529 G 80827**



Abonnement 10 numéros par an : 32 euros dont T.V.A. 2,10 %
www.maisondelaforet-sudouest.com • www.usse.es